

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 1^{er} avril deux mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald en salle du conseil municipal

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	13
Procurations	2

Absent : CARTIER Thierry, procuration à AUBERTIN Frédéric
MARTIN Bernard, procuration à HAVEN Barbara

Date de la convocation : 28 mars 2022

Secrétaire de séance : HAVEN Barbara

Compte rendu général de la séance du 1^{er} avril 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2021 à l'unanimité
- ✓ désigne M. EGLOFF Patrick, président de séance pour la présentation du compte administratif 2021 (COMMUNE) et approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 établis par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	391 385.65	340 729.84
Investissement	86 771.57	189 326.50

Résultat de l'exercice 2021 : -51 899.12 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 211 295.66 €

- ✓ approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 (LOTISSEMENT « Les Orchidées ») ainsi que le compte de gestion 2021 établis par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	78 499.99	78 499.99
Investissement	78 499.99	0.00

Résultat de l'exercice 2021 : 78 499.99 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 19 169.44 €

- ✓ Le compte administratif de l'exercice 2021 ayant été approuvé et faisant apparaître un excédent d'exploitation de 167 796.64 € ;
approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Excédent d'exploitation constaté		167 796.64 €
Excédent d'investissement 001		62 668.46 €
Exécution du virement à la section d'investissement	1068	264.54 €
Affectation à l'excédent reporté	002	167 532.10 €
Restes à réaliser dépenses		99 000.00 €
Restes à réaliser recettes		36 067.00 €

- ✓ décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes en 2022 qui s'établissent à
Taux T.F.P.B. : 25.57 %
Taux T.F.N.B. : 34.20 %
(une majoration de 3.4 % des bases des taux d'imposition de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) est prévue par la loi de finances pour 2022)

- ✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M57-2022 du budget principal dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	591 492	591 492
Investissement	486 867	486 867

- ✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M57-2022 du budget LOTISSEMENT dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	22 505.01	22 505.01
Investissement	19 169.44	19 169.44

- ✓ décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2022 :

Amicale des pompiers	821.10 € à l'unanimité (frais d'assurance et d'abonnement à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Moselle) (Mme HAVEN Barbara n'a pas pris part au vote)
ASH	1100 € à 10 voix pour (M. AUBERTIN, EGLOFF et Mme HAVEN n'ont pas pris part au vote).
Association Sport Culture Loisirs	150 € à l'unanimité
Club VTT	150 € à l'unanimité
Les Portes de la Mémoire « The gates of MEMORY »	150 € à l'unanimité (M. EGLOFF n'a pas pris part au vote)
HELLIM'Anim	aucune demande n'a été faite pour 2022
Les P'tits HELLI-DIFF	150 € à l'unanimité
Club canin	150 € à l'unanimité

- ✓ autre subvention : pour les sonneries civiles

Conseil de Fabrique	100 € 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention
---------------------	---

- ✓ décide à 10 voix pour (4 membres de l'ASH sont sortis et n'ont donc pas pris part au vote) de verser une subvention exceptionnelle de 700 € à l'ASH (affectée à la prise en charge à hauteur de 50 % des frais de transport pour le déplacement de l'équipe U13 à Paris le 21 mai 2022 afin d'assister au match de Ligue 1 PARIS-METZ ;
- ✓ décide
 - 1) d'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'une personne dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, afin d'accompagner un enfant handicapé pendant la restauration périscolaire en vertu d'une notification de la MDPH du 07/09/2021 octroyant une aide humaine aux enfants handicapés à 100%
 - 2) que les frais afférents au recrutement de la personne accompagnatrice, seront pris en charge par le budget de la commune de HELLIMER étant précisé que la commune refacturera pour moitié à la commune de DIFFEMBACH-lès-HELLIMER ces frais (salaire et charges salariales) ;
- ✓ accepte à l'unanimité un don par chèque de 1 000 € de la part de M. RITZ Pierre et décidera de l'affectation de cette somme en accord avec M. RITZ ;
- ✓ témoigne son intérêt au projet de Maison d'Assistantes Maternelles de Mesdames Laëtitia BRUN et Séverine SCHLICH qui souhaitent créer une telle structure à HELLIMER, et à l'unanimité des membres présents (Mme BRUN n'a pas pris part au vote) :
 - 1) décide de valider la mise à disposition par le biais d'un bail professionnel des locaux situés au 1^{er} étage du 8, rue de l'École au profit de l'association créée pour la MAM le « Nuage enchanté » ;
 - 2) fixe le montant mensuel du loyer à 400 € et fixe la charge de chauffage à 80 € / mois ;
 - 3) décide de facturer les 3 premiers mois de loyer à 200 € et 80 € de charges afin de faciliter le démarrage de la structure
 - 4) précise que les travaux d'adaptation des locaux seront à la charge de l'association ;
 - 5) autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.
- ✓ après en avoir délibéré à 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions :
 - 1) décide de valider la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur la commune tel qu'indiqué dans l'arrêté préfectoral n° 22/CAB/SSI/PPA-VIDEO n°1 ;
 - 2) autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de demander les subventions mentionnées ci-dessous

3) décide d'approuver le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET de vidéosurveillance					
DEPENSES			RECETTES		Subventions acquises (A) sollicitées (S)
POSTES	MONTANT ESTIMATI F (en € HT)	NATURE	POURCENTAGE DE SUBVENTION	MONTANT (€)	
FOURNITUR E ET POSE DE CAMERAS	20 971 €	Subvention Etat FIPD	40 %	8 388,40 €	S
		Subvention Conseil Régional	30 %	6 291,30 €	S
		Subvention CD 57	0 %	0,00 €	
		Autres	0 %	0,00 €	
		Autofinancemen t	30 %	6 291,30 €	
TOTAL	20 971 €			20 971 €	

- ✓ décide d'habiliter le Maire à signer la nouvelle convention cadre portant sur l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme par la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
- ✓ au vu de la conjoncture et en vue de l'acquisition d'un logiciel de reversement du produit de la chasse aux propriétaires, à l'unanimité :
 - décide de supprimer à compter de l'année 2022 les indemnités de chasse pour le trésorier,
 - décide que la part antérieurement versée au trésorier sera reversée intégralement à la commune et n'entrera pas dans le produit de répartition.
- ✓ décide à l'unanimité d'approuver le projet d'extension du périmètre de l'aménagement foncier de la commune de GRENING sur le ban communal d'HELLIMER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 mn.

Pour extrait conforme
le 08/04/2022

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald